



DECISION N° 2024-394

Contrat d'engagement entre la Ville de Perpignan et M. Eugéni Casanova pour une rencontre littéraire autour de son livre "El Crit de les muntanyes. Un viatge lingüístic al Capcir, el Conflent i l'Alta Cerdanya" à la Médiathèque de Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer une rencontre littéraire à l'occasion de ses activités dans le réseau des bibliothèques de la Ville ;

DÉCIDE

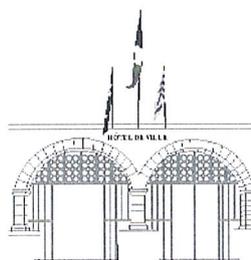
Article 1

De conclure un contrat d'engagement avec M Eugeni Casanova, ci-après désigné « Conférencier », pour assurer une conférence dans le cadre des « Rencontres des savoirs » autour de son livre "El Crit de les muntanyes. Un viatge lingüístic al Capcir, el Conflent i l'Alta Cerdanya", le jeudi 14 mars 2024 à 18h00 à la Médiathèque de Perpignan.

Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser au conférencier sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation, la somme 229,00 € bruts (deux cent vingt-neuf euros bruts).

Les frais de déplacement aller-retour sont pris en charge sur présentation des justificatifs du type de transport choisi par le conférencier.



Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 27 MARS 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240327-188064-AU-1-1

Accusé reçu le : 27 MARS 2024

Affiché le : 27 MARS 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

